

SEANCE DU 26 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept le vingt six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Jean-Claude SAVIGNAC, Annick IGLESIAS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Gaby ROUMIGUIERES, Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Christopher BALDWIN, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Sandrine CROS.

Convocation du 20 juillet 2017.

Avant de passer à l'ordre du jour, divers sujets sont évoqués.

1/ Mme le Maire donne lecture d'un courrier adressé par M. Jean-Paul Vergnhes :

Il demande, en raison de la dégradation du grand mur rue du Gué, que la mairie retire la végétation du trottoir à moins de 60 cm du mur et l'arbre à 3 mètres.

De plus, il se plaint d'avoir été escroqué par 3 notaires corrompus, de faux papiers officialisés par 2 juges et du vol de son travail par sa sœur.

Il demande aussi combien paye la brocante pour utiliser les rives du moulin du gué (privées) et que la commune ne prenne plus de terrains sur le moulin.

2/ Enedis organise une rencontre avec les élus le 26 septembre à 18 heures 30 à la salle des fêtes de Caylus. M. MAGES y assistera.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 08 juin 2017 :

Mme IGLESIAS rappelle qu'il faudrait signaler aux véhicules qui descendent de Bacou qu'il y a une intersection à gauche juste après le virage. M. FABRE devait contacter M. Marre à la Subdivision de Saint Antonin car il s'agit d'une route départementale.

M. SAVIGNAC demande ce qu'est la CIID et pourquoi faut-il autant de personnes ? Nous avons désigné 5 délégués, la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) s'occupera essentiellement des surfaces commerciales.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

II-Délibération école numérique :

La société i Concept a établi un devis pour un coût T.T.C. de 7 893,83 € afin d'équiper l'école en tablettes numériques (13 tablettes). L'Education Nationale prend en charge 50% de la dépense. En sollicitant 25% de DETR, il resterait moins de 2 000 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal adopte ce projet à l'unanimité.

Délibération reçue à la Préfecture le 28 juillet 2017.

M. GARRIGUES souhaite savoir si la commune envisage un retour aux 4 jours d'école par semaine. Mme le Maire indique que le retour aux 4 jours ne peut se faire que dans le cadre de l'entente des écoles du bassin scolaire de la communauté de communes et avec l'accord de l'inspection académique départementale.

Début juillet, il était trop tard pour prendre une décision, nous restons donc à 4,5 jours pour la rentrée 2017-2018. Nous ignorons si le fonds d'amorçage sera conservé.

III-Questions diverses :

III-1-Emplois communaux + divers :

1/ Le contrat de Mme Degraix se termine le 15 octobre, elle part à la retraite.

Mme le Maire demande si l'on recrute un nouvel agent ou si chacun fait son ménage.

M. GARRIGUES estime que certains peuvent faire le ménage.

2/ Le contrat de Fanny Ernotte se termine le 30 septembre. Que fait-on de l'escale guépienne ?

Si nous faisons une délégation de service public, comme il n'est pas possible d'agrandir l'escale, nous pourrions ajouter d'autres activités, l'aire de camping cars et le pôle de pleine nature par exemple, afin de rendre cette délégation plus attractive.

Il faut établir un cahier des charges bien précis, lancer un appel d'offres, signer une convention avec le candidat retenu. Il y a une possibilité de développement avec les chemins de Saint Jacques, la location de vélos électriques, etc.

M. GARRIGUES fait remarquer que Fanny n'est pas intéressée pour reprendre l'escale en délégation de service public. Mme le Maire lui répond que Fanny ne se voit pas gérer une telle structure toute seule.

M. HEBRARD rappelle que l'association Citrus louait régulièrement la base nautique. Mme le Maire signale que c'était le personnel communal qui devait gérer ces locations (prendre les réservations, préparer la base, faire l'entretien, les états des lieux...). Elle signale aussi que Citrus réalise moins d'activités, Nicolas Tavelier est moins présent, de plus leurs toilettes ont été taguées (insultes racistes).

Les gérants du Petit Casino semblent intéressés, Mme le Maire doit les rencontrer au mois d'août.

Mme le Maire voudrait d'abord établir un cahier des charges avec les conseillers municipaux. Les différents candidats nous présenteront un projet en se basant sur ce cahier. Mme le Maire verrait bien un projet associatif sur l'escale. M. FABRE estime que c'est trop difficile pour une association.

Mme le Maire propose aussi de donner la gestion de l'escale guépienne à l'AAGAC (Association Animation Gorges Aveyron Causses) de Najac.

M. SAVIGNAC quitte la séance à 21 heures 54.

La structure ne convient pas pour organiser des mariages en permanence car le lieu manque de charme. M. FABRE pense que l'on doit rester dans le cadre des activités sportives et nautiques.

Mme le Maire souhaiterait organiser une réunion sur l'escale le 18 août. Mme IGLESIAS ne sera pas disponible ce jour-là. M. HEBRARD conseille d'envoyer un mel en proposant plusieurs dates.

3/ M. GARRIGUES demande si la commune va présenter une offre lors de la vente aux enchères de la SCI La Guepia en septembre. Cette vente est fixée à 5 000 € minimum et le local est libre de toute occupation. Mme le Maire estime que plus de personnes seront intéressées et cela est positif pour le village, la commune ne présentera pas d'offre.

4/ M. GARRIGUES souhaite savoir ce que devient la Distillerie des Arts. Mme le Maire n'en a aucune idée. M. FABRE signale que Sandrine Thouron est remontée contre la mairie. Mme le Maire est gênée par le bar associatif. Certains conseillers estiment qu'elle exerce une activité commerciale sous couvert d'une association. Mme le Maire rappelle que Sandrine Thouron a été accompagnée par le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) qui lui a conseillé d'ouvrir à l'année et de recruter du personnel en emploi aidé.

5/ L'emploi aidé de Clémentine Bancarel se termine le 31 août. Est-ce que nous faisons un renouvellement pour 6 mois du 1^{er} septembre 2017 au 28 février 2018 ?

M. BOUYSSIERE signale que moins de stagiaires ont réservé cette année et que les conférences ont aussi attiré moins de monde.

Il estime que pendant les 6 mois à venir, Clémentine aura peu de choses à faire, il préfèrerait recruter plus tard. Mme le Maire propose de faire le bilan de ses heures.

Séance levée à 22 heures 53.